

Motion relative à la hausse des charges

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 10 mars 2022 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN

VU la proposition de la FDSEA et des JA

Adopte la motion suivante

CONSIDÉRANT

- ↗ Que le revenu des agriculteurs de Lozère est parmi les plus faibles de France
- ↗ Que l'agriculture française est considérée comme la plus durable du Monde et que celle de la Lozère l'est encore plus au regard de ses pratiques extensives et respectueuses de l'environnement
- ↗ La hausse vertigineuse du prix des intrants agricoles qui affecte toutes les activités agricoles depuis plusieurs mois. Tous les facteurs de production sont concernés : matière première pour l'alimentation animale, gazole, énergie, engrais, matériaux pour la construction des bâtiments, matériels, et aussi les services et les coûts liés à l'emploi de main d'œuvre
- ↗ Que toutes les filières sont concernées par cette explosion des charges, qu'elles soient végétales ou animales.
- ↗ Que les agriculteurs lozériens sont un maillon essentiel pour le tissu économique du département par les divers investissements réalisés (bâtiments...) mais aussi par les différents intermédiaires qui entrent en jeu tout au long de la filière (abattoirs, ateliers de transformation, grandes surfaces...)
- ↗ Que cette augmentation fragilise les récentes installations qui doivent engager des dépenses importantes sur leurs premières années d'activité alors que leur production reste encore limitée
- ↗ Que les filières d'élevages, compte tenu de la part importante de l'alimentation animale dans le coût de production, sont prises en étau entre la flambée des charges et des prix de vente, toujours insuffisants, faute d'une application rigoureuse de la loi EGALIM, qui ne leur permettent pas de couvrir les coûts de production, avec des trésoreries qui se dégradent de jour en jour
- ↗ Les répercussions sur les cours des intrants et des produits agricoles liées au conflit entre la Russie et l'Ukraine

EXORTE

- ↗ L'ensemble des acteurs des filières agroalimentaires et les pouvoirs publics à tout mettre en œuvre pour trouver collectivement des solutions d'urgence et activer tous les leviers qui existent
- ↗ Les Gouvernements à tout mettre en œuvre pour rétablir la paix dans le monde

EXIGE

- ↗ notamment la mise en application pleine et entière de la loi EGALIM 1 ainsi que l'application au plus vite de la loi dite EGALIM 2 récemment adoptée. La promulgation rapide des premiers décrets de cette loi a déjà permis leur application dans le cadre des négociations commerciales.

SOULIGNE

- ↗ l'enjeu toujours aussi prégnant d'une répartition équitable de la valeur ajoutée, tant sur les produits conventionnels que ceux issus de l'agriculture biologique.

ENCOURAGE

- ↖ Le gouvernement à mettre en place le plan de résilience des filières agricoles, annoncé par le Président de la République au salon de l'agriculture le 26 février, dans l'objectif de maintenir la souveraineté alimentaire de la France.

DEMANDE

- ↖ La prise en charge des intérêts d'emprunts
- ↖ La prise en charge des cotisations sociales pour l'ensemble des agriculteurs
- ↖ La mise en place d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Délibéré à Mende, le 10 mars 2022

La Présidente
Christine VALENTIN

